RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS A:

Bid Receiving/Réception des sousmissions

Procurement & Contracting Services Branch, Visitors Centre Royal Canadian Mounted Police 73 Leikin Drive, Ottawa, ON K1A 0R2 (613) 843-5518

Facsimile Number for Amendments:

(613) 825-0082

INVITATION TO TENDER

APPPEL D'OFFRES

Tender to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

Soumission aux: Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté l Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Facsimile No. - No de télécopieur: Telephone No. - no de telephone:

| Title-Sujet: Construction – Conduits - Laboratoire | | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Solicitation No No. de l'invitation | Date | | | | | | | | |
| 201606105 | 23 février, 2016 | | | | | | | | |
| Client Reference No No. De Référen 201606105 | Client Reference No No. De Référence du Client 201606105 | | | | | | | | |
| GETS Reference No No. de Référer 201606105 | nce de SEAG | | | | | | | | |
| Solicitation Closes –L'invitation prend fin at - à 14:00 hr. ET (Eastern Time) HE (heure de l'Est) | | | | | | | | | |
| on - le 10 mars, 2016 | | | | | | | | | |
| F.O.B F.A.B. Destination | | | | | | | | | |
| Address Enquiries to: - Adresser tout | tes questions à: | | | | | | | | |
| penny.maillard@rcmp-grc.gc.ca | | | | | | | | | |
| Telephone No No de telephone | Fax No Nº de FAX: | | | | | | | | |
| 613-843-5518 | 613-825-0082 | | | | | | | | |
| Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: | | | | | | | | | |
| See herein — Voir aux présentes | _ | | | | | | | | |
| This document contains a Security Re | equirement | | | | | | | | |
| Delivery Required - Livraison exigée: See herein — Voir aux présentes | Delivery Offered - Livraison proposée | | | | | | | | |
| Name and title of person authorized t | to sign on behalf of | | | | | | | | |

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

CE DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

LES CLAUSES CITÉES EN RÉFÉRENCE PAR UN NUMÉRO DANS CE DOCUMENT (EX : R2810D) SONT DISPONIBLES

e des clauses et conditions uniformisées d'achat(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat), doit être remplacée par le terme "Gendarmerie royale du Canada" (GRC).

ACHATS ET VENTES

achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres est le gouvernement du fournisseur Service électronique d'appels d'offres du Canada.

achatsetventes.gc.ca/appels-d-offres ne conseille pas aux soumissionnaires potentiels de changements à l'un des projets. Il est de la responsabilité des soumissionnaires potentiels pour assurer qu'ils sont fréquentant le site, veillant à ce qu'ils sont en possession de tous les amendements aux projets.

S'il vous plaît inclure, dans le cadre de votre dossier de soumission, des copies de tous les amendements qui ont été dûment signés / paraphé vérifier la preuve de réception.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

TPSGC limite la responsabilité de première partie de l'entrepreneur pour les travaux effectués dans les édifices bas, les édifices en hauteur ou les édifices patrimoniaux. Voir les modifications à la CG1.6 « Indemnisation par l'entrepreneur » de la R2810D aux conditions supplémentaires.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Cote de sécurité
- IP10 Sites Web

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AUX SOUMISSIONNAIRES (IG) - R2710T (2015-07-03)

R2710T est inclus par renvoi et est disponible au site Web suivant https://buyandsell.gc.ca/policy-and-guidelines/standard-acquisition-clauses-and-conditions-manual/5/R/R2710T/16 (pour procéder à une recherche inscrire R2710T dans la case ID)

- IG01 Code de conduite et attestations soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes Applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indu

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences en matières d'accès, sécurité pour les entrepreneurs Canadiens
- CS02 Limitation de la responsabilité
- CS03 Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

Annexes and Appendices:

Annexe "A" - Spécifications

Annexe "B" – Dessins

Annexe "C" – Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité

APPENDICE 1- RCMP CERTIFICATE ON INSURANCE / ATTESTATION D'ASSURANCE - GRC

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

- 1) Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - (a) Appel d'offres Page 1;
 - (b) Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - (c) Instructions générales aux soumissionnaires [R2710T] (2015-07-03);
 - (d) Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - (e) Dessins et devis;
 - (f) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - (g) Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

- « Instructions générales aux soumissionnaires » est intégré par renvoi et reproduit dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-etconditions-uniformisees-d-achat
- 3) Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de la GRC par la date, heure et lieu indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Les offres soumises en personne seront acceptés par l'Unité de réception des soumissions de la GRC au Centre des visiteurs. Les heures d'ouverture du centre d'accueil pour soumission réception sont du lundi - jeudi 6h00-17:45 et vendredi 06:00-16:45.

Les offres soumises par courrier ne seront pas acceptées par l'Unité de réception des soumissions de la GRC au Centre d'accueil et seront redirigés, par filtrage de sécurité, 1200, promenade Vanier, Ottawa, ON, K1A 0R2. S'il vous plaît noter que les offres soumises par courrier ne seront identifiés comme «reçu» à l'arrivée au 1200, promenade Vanier Salle de courrier.

S'il vous plaît laisser suffisamment de temps avant la clôture lors de la soumission des offres par courrier. Toutes les offres reçues par le 1200, promenade Vanier Salle de courrier après la clôture des soumissions seront jugées non conformes, et seront donnés aucune autre considération.

En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou par e-mail à la GRC ne seront pas acceptées.

- 4) Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :
 - a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
 - b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-

<u>pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html</u>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires », toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2) Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appels d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE DES LIEUX

Il n'y aura pas une visite des lieux.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ». Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (613) 825-0082.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Les résultats des soumissions ne seront pas disponibles immédiatement après la clôture des soumissions. En raison de la nature de cette exigence, les résultats seront fournis à tous les soumissionnaires dès que possible.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a) annuler l'appel d'offres; ou
- b) obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse; et/ou
- c) négocier une réduction maximale de 15% du prix offert et/ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si le Canada n'arrive pas à une entente satisfaisante, il exercera l'option a) ou b).

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

- Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3) Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1) de l'IP07 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
- 4) Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de R2710T « Instructions générales aux soumissionnaires ».

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une copie papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de (1) une, seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 COTE DE SÉCURITÉ

Ce document contient une exigence en matière de sécurité laquelle est obligatoire pour toute la durée du contrat subséquent (vous référer à l'article CS01 des conditions supplémentaires ci-incluses)

- Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.
- 2) Pour toutes demandes de renseignements durant l'appel d'offres au sujet des exigences en matière de sécurité du projet, les soumissionnaires doivent se conformer aux instructions tel que décrites à la clause IP02 "Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres

IP10 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues <u>Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL</u>

Contrats Canada (Achats et ventes) : https://achatsetventes.gc.ca/

Sanctions économiques canadiennes Http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) <u>Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf</u>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/504.pdf

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) <u>Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf</u>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) <u>Http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf</u>

Guide des CCUA

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat

Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml

TPSGC, Services de sécurité industrielle http://ssi-iss.tpsqc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR LES ENTREPRENEURS CANADIENS

Facilité d'accès GRC Escort en tout temps est nécessaire pour la durée de ce contrat pour toutes les personnes qui travaillent sur ce site.

CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

Inclure la clause suivante aux contrats où la majorité des travaux sont exécutés dans des édifices bas, des édifices en hauteur ou des édifices patrimoniaux. La clause ne peut être utilisée aux contrats pour travaux en génie civil, travaux maritimes, ponts, barrages et installations à vocation spécifique tel que les laboratoires, aéroports, hangars ou installations de chauffage.

La CG1.6 de la R2810D est supprimée et remplacée par le texte suivant:

CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

- L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
- 2) L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacunes des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
 - a) en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise en vertu de la CG10.1 « Polices d'assurance » de la R2900D, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5 000 000 \$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20 000 000\$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

- 3) L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
- 4) L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.
- 5) Un avis écrit d'une réclamation doit être donné dans un délai raisonnable après que les faits sur lesquels est fondée cette demande deviennent connus.

CS03 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la garantie pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire ci-joint.
- À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

Exception à CS03 - Conditions d'assurance; la preuve d'assurance:

Toutes les références au certificat d'assurance (formulaire PWGSC-TPSGC 357) dans les instructions, conditions générales, les conditions et les clauses indiquées dans l'appel d'offres (ITT) par numéro, la date et le titre, et énoncées dans le guide des Clauses et conditions uniformisées Manuel (http://publiservice-app.pwgsc.gc.ca/forms/pdf/357.pdf,) doivent être remplacés par "l'annexe 1 - CERTIFICAT d'ASSURANCE GRC / ATTESTATION d'ASSURANCE - GRC "

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

- 1) Les documents suivants constituent le contrat:
 - a) Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b) Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c) Dessins et devis:
 - d) Conditions générales et clauses:

| CG1 | Dispositions générales | R2810D | (2015-07-09); |
|------|--|--------|---------------|
| CG2 | Administration du contrat | R2820D | (2016-01-28); |
| CG3 | Exécution et contrôle des travaux | R2830D | (2015-02-25); |
| CG4 | Mesures de protection | R2840D | (2008-05-12); |
| CG5 | Modalités de paiement | R2850D | (2016-01-28); |
| CG6 | Retards et modifications des travaux | R2865D | (2016-01-28); |
| CG7 | Défaut, suspension ou résiliation du contrat | R2870D | (2008-05-12); |
| CG8 | Règlement des différends | R2880D | (2016-01-28); |
| CG9 | Garantie contractuelle | R2890D | (2014-06-26); |
| CG10 | Assurances | R2900D | (2008-05-12); |

Conditions supplémentaires;

Coûts admissibles pour les modifications sous CG6.4.1 R2950D (2015-02-15);

Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction

- (e) Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- (f) Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- (g) Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- 2) Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat
- Échelles des taux de salaire pour des contrats fédéraux de construction est intégré par renvoi et est disponible au site Web : http://www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/fra/travail/normes_travail/contrats/echelle/index.shtml.
- 4) La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

5) Autorités

Autorité contractante :

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Penny Maillard,

Titre: Agent principal d'approvisionnement, construction

Organisation: Gendarmerie royale du Canada

Adresse: 73 prom. Leikin

Ottawa, ON. K1A 0R2

Téléphone: 613-843-5518 Télécopieur: 613-825-0082

Courriel: penny.maillard@rcmp-grc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Chargé de projet :

| Le cnarge de | projet pour | ie contrat est : | |
|--------------|-------------|------------------|--|
| | | | |

| Nom: Titre: | | | | |
|----------------|-------------|------|------|--|
| Organisation: | | | | |
| Adresse: | | | | |
| | | | | |
| Téléphone: | | | | |
| Télécopieur: | | | | |
| Courriel: | | | | |

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Construction – Conduits - Laboratoire

| | Construction – Conduits - Laboratoire |
|---------|--|
| SA02 | NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE |
| Nom: | |
| Adress | : |
| | |
| Téléph | ne: NEA |
| Courrie | |
| SA03 | OFFRE |
| | nissionnaire offre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada d'exécuter les travaux du proje né ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de l ion de |
| | \$ excluant la TPS/TVH. |
| | (exprimé en chiffres) |
| SA04 | PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS |
| La sou | ission ne peut être retirée pour une période de [60] jours suivant la date de clôture de l'invitation |
| SA05 | ACCEPTATION ET CONTRAT |
| | otation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canad preneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contra |
| SA06 | DURÉE DES TRAVAUX |
| L'entre | reneur doit exécuter et compléter substantiellement le travail d'ici le 31 juillet 2016. |
| SA07 | GARANTIE DE SOUMISSION |
| | issionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigence à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires. |
| SA08 | SIGNATURE |
| Nom et | itre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées) |
| Signati | e Date |

Annexe "A" - Spécifications

Toutes les spécifications sont incluses dans des documents distincts (seulement en anglais), et à être référencés à l'annexe "A".

Annexe "B" – Dessins

Tous les dessins sont inclus dans les documents séparés (seulement en anglais), et à être référencés à l'annexe "B".

Gouvernement du Canada 2016/11/4383 Contract Number / Numero du contrat 2016/06/10/5

Geomy Classification / Classification of 3

| LISTE DE VÉRIFI | ECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (S CATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA | RCL) SECURITÉ (LVERS) |
|---|--|---|
| PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A | | |
| Originating Government Department or Organizati Ministère ou organisme gouvernemental d'origine | | ch or Directorate / Direction générale ou Direction |
| | 75365 Brendgement NTA | |
| 3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so | us-traitance (3. b) Name and Address of Sut | ocontractor / Nom et adresse du sous-trailant |
| 4. Brief Description of Work / Brève description du tr | n | |
| | | |
| remove existing lining, clean all ductwork. Install duct a | llences on the main truck duct and insulated the duct on the | outside. |
| | | |
| | | |
| a) Will the supplier require access to Controlled G | oods? | No Yes |
| Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandis | es contrôlées? | Non L Oui |
| 5. b) Will the supplier require access to unclassified | military technical data subject to the provisions of the | Technical Data Control No Yes |
| Regulations? | | V Non Out |
| Le fournisseur aura-t-il accès à des données te | chniques militaires non classifiées qui sont assujetti | es aux dispositions du Règlement |
| sur le contrôle des données techniques? | | |
| Indicate the type of access required / Indiquer le t | ype d'accès requis | |
| 8. a) Will the supplier and its employees require accor | ess to PROTECTED and/or CLASSIFIED information | or assets? No Yes |
| Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils | accès à des renseignements ou à des biens PROT | ÉGÉS eVou CLASSIFIÉS? |
| (Specify the level of access using the chart in Q | ueslian 7. c) | 1701 L Out |
| (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tables | u qui se frouve à la question 7. c) | |
| b) Will the supplier and its employees (e.g. cleane | | ted access areas? No access to No Yes |
| PROTECTED and/or CLASSIFIED information | or assets is permitted. | Non ✓ Oui |
| Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeu | rs, personnel d'entretien) auront-lis accès à des zon | es d'accès restreintes? L'accès |
| à des renseignements ou à des biens PROTÉG | ES et/ou CLASSIFIES n'est pas autorisé. | |
| 6. c) is this a commercial courier or delivery requirem | | ✓ No Yes |
| S'agit-il d'un contrat de messagene ou de livrais | on commerciale sans entreposage de nuit? | Non L Out |
| 7. a) Indicate the type of information that the supplier | will be required to access / Indiquer le type d'inform | ation auguel le fournisseur devra avoir accès |
| Canada 📝 | NATO / OTAN | Foreign / Étranger |
| | | Poleign/Enanger |
| 7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la | | |
| No release restrictions Aucune restriction relative | All NATO countries Tous les pays de l'OTAN | No release restrictions Aucune restriction relative |
| à la diffusion | Tous les pays de l'OTAN | à la diffusion |
| a la unusion | | a to conusion |
| Not releasable | (| 1 . |
| A ne pas diffuser | l | |
| | _ | |
| Restricted to: / Limité à : | Restricted to: / Limité à : | Restricted to: / Limité à : |
| Specify country(ies): / Préciser le(s) pays : | Specify country(les): / Préciser le(s) pays : | Specify country(les): / Préciser le(s) pays : |
| opening country(ics). / Frecisci ic(s) pays . | Specify country(les). I Fredser lets) pays : | opecity coordy(ies): / Pleaser le(s) pays : |
| | | |
| | | |
| 7. c) Level of information / Niveau d'information | | |
| PROTECTED A | NATO UNCLASSIFIED | PROTECTED A |
| PROTÉGÉ A | NATO NON CLASSIFIÉ | PROTÉGÉ A |
| PROTECTED B | NATO RESTRICTED | PROTECTED B |
| PROTÉGÉ B | NATO DIFFUSION RESTREINTE | PROTÉGÉ 8 |
| PROTECTED C . | NATO CONFIDENTIAL | PROTECTED C |
| PROTÉGÉ C | NATO CONFIDENTIEL | PROTÉGÉ C |
| CONFIDENTIAL | NATO SECRET | CONFIDENTIAL |
| CONFIDENTIEL | NATO SECRET | CONFIDENTIEL |
| SECRET [] | COSMIC TOP SECRET | SECRET |
| SECRET | COSMIC TRÈS SECRET | SECRET |
| TOP SECRET | OCCUPATION AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE P | TOP SECRET |
| TRÉS SECRET | | TRÈS SECRET |
| TOP SECRET (SIGINT) | | TOP SECRET (SIGINT) |
| | • | |
| TRES SECRET (SIGINT) | | TRÈS SECRET (SIGINT) |
| | | |

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä



Government Gouvernement of Canada du Canada

201606105
Security Classification / Classification de sécurité

| 8. Will the sup Le fournisse If Yes, India | imied i PARTIE A (suite) plier require access to PROTECTED a bur aura-t-il accès à des renseignement cate the level of sensitivity; mative, indiquer le niveau de sensibilité | ndior CLASSIFIED COMSEC information or ass to ou a des blens COMSEC désignés PROTÉGI | ats? És el/ou CLASSIFIÉS? | No Yes |
|--|--|---|---------------------------------------|-------------------------|
| 9. Will the sup | plier require access to extremely sens | tive INFOSEC information or assets? Is ou à des biens INFOSEC de nature extrêmen | nent délicate? | ✓ No Yes |
| Document I | s) of malerial / Titre(s) abrégé(s) du ma Number / Numéro du document : | | | |
| 10. a) Personn | RSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE 6 - nel security screening level required / N | 'ERSONNEL (FOURNISSEUR) iveau de contrôle de la sécurité du personnel rec | quis | |
| | RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ | CONFIDENTIAL SECRET | | RET |
| | TOP SECRET - SIGINT TRES SECRET - SIGINT | NATO CONFIDENTIAL NATO SE NATO CONFIDENTIEL NATO SE | | TOP SECRET |
| | SITE ACCESS ACCES AUX EMPLACEMENTS | Romp facility | access with | accord W |
| | Special comments: Commentaires speciaux : Some of | the work will take place in the Forensic Lab area. | - | - · · · · |
| | NOTE: If multiple levels of screening | re identified, a Security Classification Guide must I | be provided. | |
| 10. b) May uns | creened personnel be used for portion | e contrôle de sécurité sont requis, un guide de c s of the work? t-il se voir confier des parties du travail? | assification de la sécurité doit être | fourni. No Yes Non Oui |
| If Yes, w | vill unscreened personnel be escorted i filmative, le personnel en question se | | | No Yes |
| | EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C | MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR | R) | |
| | | re PROTECTED and/or CLASSIFIED information | | |
| premise Le foum | s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'en | reposer sur place des renseignements ou des b | | No Yes Oui |
| CLASSII | FIES? supplier be required to safeguard COM | SEC Information or assets? | | No Tayes |
| Le fourn | isseur sera-t-il tenu de protéger des re | nseignements ou des biens COMSEC? | | Non Oui |
| PRODUCTIO | IN . | | | |
| occur at | the supplier's site or premises? | d/or modification) of PROTECTED and/or CLASS! a production (fabrication et/ou reparation et/ou mod | | Non Oui |
| el/ou CL | ASSIFIÉ? | production (natrication evod reparation evod mod | mication) de materiel PROTEGE | |
| INFORMATIO | N TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUI | PORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INF | ORMATION (TI) | |
| informati | on or data? | to electronically process, produce or store PROTE | | No Yes |
| | sseur sera-t-il fonu d'utiliser ses propres ements ou des données PROTEGES et | systèmes informatiques pour traiter, produire ou st ou CLASSIFIÉS? | ocker électroniquement des | |
| Disposer | | er's IT systems and the government department or ème informatique du fournisseur et celul d <i>u minist</i> i | | No Yes Non Oui |
| TBS/SCT 350 |)-103(2004/12) | Security Classification / Classification de sécur | ité . | |
| | | | | Canadä |



Contract Number / Numéro du contrat

201606105
Security Classification / Classification de sécurité

| ART C. (gantasio For users comple ske(s) or premise Les utilisateurs q niveaux de sauve For users comple Dans le cas des i dans le tableau n | eting es. uf n egac eting | the empi de r | form Isser equi: form urs q | n manually us nt le formulain s aux installati n online (via li | e manuel ons du fo ne interne le formul | lement de urnlaseur. t), the sur aire en lig | nmary chart Ine (par Inte | le tableau réd | capitulatif ly popula nses aux | ci-dessou ted by you questions | s pot | ur ind | lique ea to | o previous que | e calégori | ie, les | | | |
|---|---------------------------------------|---------------------|---|--|--|---|--------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|----------|----------------|--|-------------|----------------|--------------|--------|-----|
| Category Gatégorie | | OTECT | | | ASSIFIED ASSIFIÉ | | | NATO | | | Γ | | | CONSEC | · . | | | | |
| | | _ | _ | _ | В | c | CONFIDENTIAL | SECRET | TOP | NATO RESTRICTED | NATO CONTIDENTIAL | NATO | COSNIC | | OTECT | | CONFIDENTIAL | SACRET | TOP |
| | | | | CONFEDENTIAL | | Treto Secret | NATO DIFFUSION RESTRENTE | NATO COMPIDENTIEL | | SECRET COSMIC TRES SECRET | ^ | B | ç | CONFIDENTIEL | | TRES SECRET | | | |
| Information / Assets Repseignements / Biens | Г | | \vdash | | | | THE PROPERTY | | <u> </u> | NICOCI. | \vdash | \vdash | \vdash | | _ | _ | | | |
| Production | Т | \vdash | | | - | _ | | | 1 | 1 | 1- | _ | \vdash | | 1- | _ | | | |
| IT Media / Support Ti | \vdash | \vdash | +- | | | † | | 1 | \vdash | _ | \vdash | + | \vdash | | _ | - | | | |
| T Link / Lion disconsique | - | 1 | \vdash | | | _ | | | 1 | | 1 | +- | Н | | 1 | _ | | | |
| 12. a) is the descrip La description If Yos, classif | du f | rava Is fo | nn t | é par la prése by annotating | the top | S est-elle | de nature P | ROTÉGÉE et a entitled "S | ou CLAS | lassificati | | | | | ✓ No Non | | | | |
| Dans l'affirma « Classificatio | | | | | | | | eau de sécu | rité dans | la case in | titu! | će | | | | | | | |
| 12. b) Will the documentate | | | | | | | | | | | | | | , | V Non | | | | |
| If Yes, classify attachments (Dans l'affirma « Classification des pièces joi | e.g. tive on d | SE , cia | CRE ISSIF | T with Attach ier le présent | ments). formulai | re on ind | iquant le nh | reau de sécu | rité dans | la case in | titul | åe. | | | | | | | |

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canadä

APPENDICE 1 – RCMP CERTIFICATE OF INSURANCE / ATTESTATION D'ASSURANCE – GRC (To be completed by the Insurer – À être completé par l'Assureur)



Royal Canadian Mounted Police Gendarmerie royale du Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

| Description et emplacement des travaux | Nº de contrat. 201 | Nº de contrat. 201606105 | | | | | |
|--|-------------------------------|--------------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|--|
| Constru | N° de projet | | | | | | |
| | | | | | | | |
| Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent | | Adresse (No, ru | ie) | Ville | Province | Code postal | |
| | | | | | | | |
| Nom de l'assuré (Entrepreneur) | | Adresse (No, ru | ie) | Ville | Province | Code Postal | |
| | | | | | | | |
| Assuré additionnel | | | | | | | |
| Sa majesté la Reine du chef du Canada représer | ntée par la Gendarmerie royal | le du Canada (GRC | | | | | |
| Genre d'assurance | Compagnie et Nº de la | Date d'effet | Date d'expiration | | Plafonds de garantie | | |
| (Exigé lorsque coché) | police | J/M/A | J/M/A | | | | |
| Responsabilité civile des entreprises | | | | Par sinistre | Global général annuel | Global - Risque après | |
| | | | | • | • | travaux | |
| Responsabilité complémentaire/excéd. | | | | \$ \$ | \$ \$ | \$ \$ | |
| | | | | Ψ | Ψ | Ψ | |
| Assurance des chantiers / Risques | | | | \$ | | | |
| d'installation | | | | D | | | |
| Responsabilité pollution des | | | | | Par incident | Global | |
| entreprises | | | | _ | | \$ | |
| | | | | \$ | Par événement | | |
| Responsabilité maritime | | | | \$ | | | |
| Responsabilité aérienne | | | | | Par incident | Global | |
| | | | | | _ | \$ | |
| | | | | \$ | Par événement | | |
| J'atteste que les polices ci-dessus ont été émise | e nar des assureurs dans le | cadre de leurs acti | vités d'assurance au | Canada et que ces noli | ces sont présentement en vigu | eur comprennent les | |
| garanties et dispositions applicables de la page | | | | | | cui, compremient ico | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier) Numéro de Téléphone | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| Signature | | | | Date J | I/M/A | | |

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC).

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité pollution des entreprises

La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 1 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100. La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis:

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**. Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Responsabilité maritime

La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.

L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés. La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/quide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

Responsabilité aérienne

La garantie d'assurance doit inclure la responsabilité aérienne pour les blessures corporelles (y compris les blessures subies par les passagers) et les dommages matériels d'un montant minimum de 5 000 000 \$ par incident ou par événement et suivant le plafond global.